

DEPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE
BOULOGNE SUR MER

COMMUNE DE COLEMBERT

62142

CANTON DE
DESVRES

Le 21 mai 2023

Téléphone : 03.21.33.30.88

mail : communedecolembert@wanadoo.fr

site : www.colembert.fr

INFORMATIONS MUNICIPALES

Horaires et Permanences de la Mairie

Ouvert au public : - le mardi : de 14h00 à 17h30
 - le mercredi : de 09h00 à 12h00
 - le vendredi : de 14h00 à 18h30

Monsieur Etienne MAES, Maire, reçoit le vendredi de 16h00 à 18h30 et sur rendez-vous.

Horaires d'Ouverture de l'Agence Postale Communale

L'Agence Postale Communale située, 27 rue Principale est ouverte au public

Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30

Contact téléphonique : 03 21 30 19 18

Horaires d'Ouverture de la Bibliothèque

Le mercredi : de 9h30 à 12h30

Le vendredi : de 16h00 à 19h00

Le samedi : de 10h00 à 12h00

Vous aimez la lecture et vous souhaitez partager et consacrer un peu de temps aux autres, venez rejoindre l'équipe de bénévoles.

La bibliothèque restera ouverte durant le mois de juillet, aux horaires habituels. Elle sera fermée au mois d'août.

Recensement personne vulnérable

Afin de pouvoir apporter un service adapté aux personnes dépendantes (mise à disposition d'un groupe électrogène en cas de panne conséquente d'électricité pour une personne sous assistance respiratoire par exemple..), nous vous prions de bien vouloir nous informer si vous avez un proche qui rencontre une difficulté.

Services Civiques

L'école de Colembert recherche 2 services civiques pour l'année scolaire 2023/2024. Si vous avez entre 18 et 25 ans et que vous êtes intéressé par cette expérience, envoyez vos candidatures à: ce.0620884z@ac-lille.fr
Monsieur le directeur prendra rapidement contact avec vous.

Repair Café

La commune va mettre un local à la disposition d'une équipe de bénévoles. Ils vous accueilleront afin de vous aider à réparer les appareils ménagers et autres matériels d'utilisation courante que vous apporterez.

N'hésitez pas à nous indiquer si vous souhaitez partager votre compétence de bricoleur !

Recensement

Le recensement est nécessaire et obligatoire.

Tous les garçons et les filles sont tenus de se faire recenser à partir du mois où ils atteignent l'âge de 16 ans.

Une attestation de recensement leur sera remise ; elle est indispensable pour passer les examens, les concours ou le permis de conduire.

Les jeunes concernés sont priés de se présenter au secrétariat de Mairie munis de leur livret de famille.

Propreté des trottoirs

Les trottoirs de la commune sont réservés à la circulation des piétons.

Nous demandons aux promeneurs accompagnés d'animaux domestiques de surveiller leurs animaux, de collecter et de **déposer les excréments dans les poubelles** et de préserver les lieux.

Chaque habitant est tenu de maintenir le trottoir, le caniveau ou le fossé en bon état de propreté, sur toute la longueur de son habitation et/ou de sa propriété (article 32 du règlement sanitaire départemental).

Nous comptons sur vous pour maintenir notre village propre et accueillant.

Inscriptions listes électorales

Depuis le 01^{er} janvier 2019, les modalités d'inscription sur les listes électorales sont facilitées ; il est désormais possible de s'inscrire tout au long de l'année.

Nous vous rappelons, qu'en cas de changement de domicile, vous devez effectuer la démarche d'inscription en vous rendant en mairie ou directement sur le site dédié

<https://www.service-public.fr/>

Centre de Loisirs

La commune organise le centre de loisirs, du lundi 31 juillet au vendredi 25 août 2023, sous la direction de Madame Victoria VENEL.

Le dossier est disponible sur le site internet de la commune et en mairie.

Une permanence pour les inscriptions sera assurée en mairie, le jeudi 1 juin, de 16h30 à 18h30.

Fête des voisins

Elle sera organisée le samedi 10 juin 2023 (tract joint).

Site internet

Retrouvez les informations actualisées sur le site de la commune www.colembert.fr